

Le 14 septembre 2017.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze septembre, à 18 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/09/2017

Présents : M. Mmes MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, BORDET Florent, MIOCHE Chantal, PESTANA Laurence, KLUPINSKI Charles, MACHEBEUF Sylvianne

Absent excusé : LE PROVOST Xavier – PEREIRA José

Procuration : Mme DELHOOFs Marie-Hélène à Mme PESTANA Laurence

Secrétaire : Mme MIOCHE Chantal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'ajouter 1 point à l'ordre du jour de cette réunion : instruction autorisation du droit des sols et de retirer de l'ordre du jour la délibération relative à renouvellement adhésion POLE SANTE

Le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour comme exposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 12 septembre 2017, à 18h30, a pris les décisions suivantes (à l'unanimité sauf indication contraire) :

- 1) Accord à l'unanimité pour verser aux comptes du Trésor la somme de 354.88 € représentant une indemnité de conseil pour l'année 2016. Elle sera partagée entre Melle BOROT qui a fait 240 jours de gestion (236.58 €) et Mme BEUZIT qui a fait 120 jours de gestion (118.30 €).
- 2) Accord à l'unanimité pour la modification statutaire N° 1 de Combrailles Sioule et Morge concernant : compétence petite enfance/enfance/jeunesse - participation à la prise en charge des entrées des piscines pour les écoles primaires, aide à l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire et prise en charge des coûts de transport.
- 3) Accord à l'unanimité pour la modification des statuts du SIEG concernant la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie de Manzat. Ont été désignés : Titulaire : JP Bouthet – Suppléant : F Bordet
- 4) Approbation à l'unanimité pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe. Monsieur le maire explique au conseil la nécessité de créer cet emploi en raison de la demande d'avancement de grade d'un agent à temps non complet actuellement titulaire d'un poste d'adjoint technique territorial ayant obtenu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire. Il précise également que le poste d'adjoint technique territorial ne sera pas supprimé et demeurera vacant en vue d'un recrutement ultérieur.
- 5) Approbation à l'unanimité du DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ce document, élaboré avec l'aide de la DDT, identifie les risques naturels ou technologiques encourus à Queuille, propose des moyens de prévention et donne des informations sur la conduite à tenir. Il sera distribué à la population.

- 6) Accord à l'unanimité pour une Décision Modificative du budget. Pour faire face à l'arrêt maladie de l'employé communal, la commune a dû recruter un agent en CDD. Le budget prévu pour le personnel en début d'année ne couvrira pas ce supplément de salaire. Un virement de fonds doit venir alimenter le budget « personnel » pour honorer les salaires et les charges.
- 7) Approbation à l'unanimité pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel). Ce régime remplace toutes les primes et indemnités versées auparavant. Il comprend 2 parts : 1 part fixe (IFSE) déterminée par rapport aux responsabilités et à la place de l'agent dans la collectivité et 1 part variable (CIA) consentie suite aux résultats de l'entretien professionnel annuel.
- 8) Il est décidé à l'unanimité de se rapprocher du Conseil Départemental qui a mis en place une plateforme d'ingénierie départementale pour instruire les dossiers d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2018. La Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge proposait également de rendre ce service. Après étude des propositions et des dossiers, elle n'a pas été retenue.
- 9) **QUESTIONS DIVERSES** :
 - Monsieur le maire informe le conseil de l'embauche en CDD de Monsieur CASERES Gaëtan en remplacement de Monsieur CANNAUD Philippe en arrêt maladie.
 - Une réunion pour le PLU est prévue le 25 septembre. Le sujet abordé sera le « Règlement du PLU ».
 - La fin des contrats aidés pose un problème à notre collectivité. Une personne bénéficie de ce type de contrat pour l'école et nous cherchons une solution pour voir ce que nous pourrions mettre en place pour conserver ce poste.
 - Une salariée de l'école souhaite faire une VAE pour valider ses années d'expérience auprès des enfants et obtenir ainsi le grade correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures
Le Maire,

Yannick MASSON

